



Neuchâtel, novembre 2016

INFORMATIONS IMPORTANTES

1. les spots supérieurs à 75 watt sont interdits ainsi que les bouilloires électriques et toutes autres sources de surtension (mesure de sécurité). La puissance maximum par stand de 3 mètres est de 1000 watt. Les frais de dépannage liés à une surtension seront facturés. Un électricien contrôlera le nombre de watt utilisé
2. le stand de l'information se tient à votre disposition pour tout renseignement
3. mettre en évidence votre numéro de stand, ainsi que votre nom et/ou raison sociale
4. le port du badge est obligatoire, faute de quoi, vous ne pourrez pas accéder à la salle avant l'ouverture
5. pas de musique dans les stands
6. pas de banderole publicitaire
7. interdit de marquer « solde » ou similaire à votre stand. Nous ne sommes pas une grande surface commerciale
8. nous vous prions de déposer vos déchets pendant et à la fin de la manifestation dans la benne à disposition à l'extérieur de la tente.
9. si l'artisan n'a pas monté son stand le vendredi 2 décembre à 24h00, son emplacement sera à disposition des organisateurs et il ne sera pas dédommagé
10. les artisans venant de l'étranger sont priés de prendre un adaptateur (prise 220V) avec eux (possibilité d'en acheter à l'info des Artisanales de Noël)
11. il n'y a pas de distributeur d'argent sous la tente, mais la poste et une banque sont juste à côté
12. l'inauguration aura lieu le samedi 3 à 10h30 au restaurant ; à cette occasion le vin d'honneur sera offert par le Comité d'organisation. Vous êtes cordialement invités

13. Le restaurateur vous propose de vous apporter votre repas à votre stand durant la manifestation ; il vous suffit de le demander lors de votre commande
14. il est strictement interdit de fumer dans la tente. Sauf dans la zone fumeur près du restaurant !
15. la vente n'est pas autorisée à l'extérieur des stands et aucune publicité par haut-parleur ou micro n'est admise
16. chaque participant doit être en possession d'une assurance RC+vol
17. les exposants sont tenus de surveiller personnellement leurs stands pendant les ouvertures du marché, ainsi que durant la période de montage et de démontage des stands
18. badges exposant : ces badges sont personnelles et incessibles. Ils doivent être présentés obligatoirement à chaque entrée à l'agent de sécurité
19. sorties de secours : elles ne doivent pas être encombrées et doivent impérativement rester fermées
20. les stands vendant des métaux précieux doivent être en règle avec les poinçons (renseignements : Métaux précieux tél. 032/913 75 65)
21. les artisans venant de France, d'Italie et d'Espagne doivent demander une autorisation de travailler à l'Office Fédéral des Migrations (voir feuille annexée)
22. les aménagements des stands (tentures, décorations, etc.) doivent être de type difficilement combustible (ignifugé)
23. les artisans désirant envoyer des mails à leur clients peuvent obtenir l'affiche des Artisanales de Noël en format PDF. Demande à faire à info@artisanalesdenoel.ch
24. Les artisans sont tenus de se conformer au règlement des Artisanales de Noël reçu lors de l'inscription.

Les Artisanales de Noël
Votre comité